

<b>Procès-verbal du Conseil d'école</b>		<b>Nom de l'école et commune :</b>  Ecole maternelle de Mondétour  ORSAY
<b>Conseil d'école n° 1</b>	<b>Date : 20/10/2022</b>	<b>Durée : 2 heures (17h30 – 20h00)</b>
<b>Participants</b>		
<b>Représentants des parents d'élèves :</b> Fanny LIAPINE (FCPE) titulaire Marion BOURDIER (FCPE) titulaire Mme TAFNIL (CAPE91) titulaire Anne MERE (CAPE91) titulaire Isabelle OSORIO (CAPE91) suppléante Nathalie ALVAREZ (FCPE) suppléante  <b>Représentants de la mairie :</b> Mme BENICHOU, Adjoint aux affaires scolaires, périscolaires et petite enfance		<b>Enseignants</b> Mme PIOT (directrice, enseignante MS-GS) Mme BENARD (enseignante MS-GS) Mme CUNY (enseignante PS) Mme GOUNOT (enseignante PS) M DUMAS-PILHOU (enseignant MS) Mme VALLEE (décharge de direction : enseignante MS-GS) : excusée  <b>ATSEM</b> Mme ROLLAND, classe MS (Jean-Christophe) Mme BOISLIVEAUX, MS-GS (Louise) Mme COLOMBO, PS (Cécile) : excusée Mme BEN ZRIG, PS (Sylvie)  <b>INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE</b> Mme ERSHAM : excusée  <b>DDEN (délégué départementale de l'éducation nationale)</b>  Mme Martine APTEL-BRUNET, DDEN : excusée
<b>Présidente de la séance :</b>  Mme PIOT, directrice de l'école, MS/GS		
Deux secrétaires de séance sont désignés en début de réunion : Mme MERE et Mme BENARD  Présentation des membres du conseil d'école.  <b><u>INSTANCE DU CONSEIL D'ECOLE</u></b>  Documents transmis avant la séance pour lecture et validation :  1) <b><u>Présentation des membres du conseil d'école</u></b>  2) <b><u>Election des représentants de parents d'élèves au conseil d'école</u></b>  Nous souhaitons remercier les représentants de parents d'élèves pour leur présence et leur aide lors de l'organisation des élections de parents d'élèves 2022-2023.		

Cette année, contrairement aux deux années passées, la participation est en baisse. 43.23 % des parents ont voté, soit 115 personnes sur 266, dont 8 votes blancs ou nuls. Pour mémoire, en 2021-2022, le taux de participation était de 53.85 % (soit 140 votants sur 260 personnes, dont 22 votes blancs ou nuls).

La liste CAPE91 a recueilli 70 suffrages, soit 65.42 % des suffrages exprimés.

La liste FCPE a recueilli 37 suffrages, soit 34.58 % des suffrages exprimés.

La liste CAPE91 obtient 3 sièges, et la liste FCPE obtient 2 sièges.

Le vote par correspondance a, une nouvelle fois, bien fonctionné. Il y a d'ailleurs eu moins de votes nuls, preuve que le système a bien été compris par les parents. Nous reconduirons ce système pour l'année scolaire 2023-2024.

### **3) Date des prochains conseils d'école**

Conseil 2 : le jeudi 16 mars 2023 à 18h00

Conseil 3 : le jeudi 15 juin 2023 à 17h30

## **ECOLE**

### **1) ATSEM**

Présentation de l'équipe d'ATSEM par classe

- Houda est avec Syvlie CUNY en PS
- Colette est avec Cécile GOUNOT en PS
- Valérie est avec Jean-Christophe DUMAS-PILHOU en MS
- Jany est avec Louise PIOT en MS-GS
- Pour l'heure, Claudine – qui accompagnait Sarah BENARD en MS-GS – est partie à la retraite.

L'ensemble des ATSEM tournent dans la classe de Mme BENARD (Jany est présente les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h45 à 11h45, Valérie les lundis et jeudis de 14h15 à 14h45, Colette le mardi de 14h45 à 14h45 et Houda le vendredi de 14h15 à 14h45). La municipalité nous informe qu'une ATSEM nommée à titre définitif et à temps complet est censée arriver au retour des congés.

Nous en profitons pour préciser que Colette partira à la retraite avant la fin de l'année scolaire. Pouvez-vous nous assurer qu'un remplaçant sera présent immédiatement à la suite de Colette, si celle-ci n'a pas la possibilité de clôturer l'année ? Ce n'est pas possible car Colette a des congés à écouler. Pour le reste, Mme Bénichou répond que d'ici le 1<sup>e</sup> avril, on a le temps d'anticiper.

Nous tenions à remercier les ATSEM, sans qui l'école maternelle ne fonctionne pas de la même manière. Elles font preuve d'un grand investissement, a fortiori pendant la semaine du goût où elles ont spontanément effectué des heures supplémentaires pour s'assurer que les enfants aient les meilleures conditions pour pouvoir cuisiner !

Nous tenions également à remercier les autres services municipaux pour leur investissement dans notre projet pédagogique « la semaine du goût » : le service périscolaire et les services de restauration (nous avons pu bénéficier de la cantine vendredi matin jusqu'à 10h30, Virginie – responsable de la cantine – nous a même fait cuire la soupe de légumes).

## 2) Effectifs

Effectifs	Petite section	Moyenne section	Grande section	totaux
Année 2022/2023	58	49	36	= 143
Prévision Année 2023/2024	35 + 20	58	49 (+1 ?)	160 < x < 167

Si nous avons 160 élèves, la moyenne basse, cela représente une moyenne de 32 élèves par classe à 5 classes. L'ouverture de la 6<sup>ème</sup> classe permettrait d'atteindre une moyenne inférieure à 27 ou 28 enfants.

*Eléments transmis par Fleur Matthys le 20.10.2022*

*« 40 nouveaux enfants. A noter que ce chiffre représente un effectif où tous les enfants des zones tampons choisiraient l'école de Mondétour. »*

*Egalement, pour mémoire l'année dernière 20 enfants (nouveaux orcéens non prévu) sont venu se rajouter aux effectifs sur l'ensemble des écoles maternelles de la commune. »*

Cette année, la répartition est la suivante :

Mme Cuny : 29 élèves de PS

Mme Gounot : 29 élèves de PS

M Dumas-Pilhou : 30 élèves de MS

Mme Piot : 28 élèves dont 10 MS et 18 GS

Mme Bénard : 27 élèves dont 9 MS et 18 GS

L'année prochaine, selon les prévisions, nous aurons besoin d'ouvrir une classe.

### Organisation de l'école

Un temps de décharge était à prévoir pour la direction : il s'agit d'¼ temps pour la direction (Mme Piot).

Une enseignante, Mme Vallée, a été affectée pour couvrir le lundi de décharge, et une autre enseignante – Mme Baron.

Voici la liste des mercredis où Mme Piot sera déchargée de direction : les mercredis 28 Septembre 2022, 9 novembre, 7 décembre, 18 janvier 2023, 15 février, 29 mars, 10 mai, 7 juin et 5 juillet.

### Accueil des enfants, le matin

Les enfants sont accueillis à plusieurs zones, afin de limiter l'attroupement à l'entrée de l'école, et fluidifier la communication entre enseignant et parents.

A l'exception d'évènements particuliers, les parents ne peuvent pas accéder à l'école en raison du plan Vigipirate renforcé alerte attentat.

Jusqu'à présent, les enfants de la classe de Mme Cuny étaient jusque là accueillis au portail au fond du parking des compagnons du rabot, sauf les jours des vélos où ils seront accueillis au grand portail. Il est désormais prévu qu'ils soient accueillis au petit portail adjacent à l'entrée du Centre de Loisirs

communément nommé CLM (la même entrée que les enfants de la classe de Mme Gounot).  
Les enfants des classes de Mme Bénard et Mme Piot sont accueillis au portail à l'entrée du parking des compagnons du rabot.  
Les enfants des classes de M Dumas-Pilhou sont accueillis au grand portail.

Les portes de l'établissement doivent être fermées à 8h30.

Cependant, conscients qu'il y a aussi plusieurs entrées dans l'école maternelle, que certains parents ne peuvent pas être à deux endroits différents à la même heure, les enseignants sont compréhensifs pour les parents concernés.

Nous en profitons pour préciser que le petit parking, appelé par abus de langage « des compagnons du rabot », fait partie de la parcelle cadastrale BH 152 (source : France-cadastre), intégralement propriété de la municipalité d'Orsay. Il n'y a donc aucune réglementation s'opposant à ce que la Mairie sécurise le parking le temps de l'entrée et de la sortie des classes.

### Récréations

A la rentrée de septembre, l'équipe enseignante avait mis en place 2 créneaux de récréation, afin que les PS puissent s'approprier tranquillement la cour de l'école.  
Les créneaux sont les suivants : 10h15-10h45, puis 10h45-11h15 ou 11h00 – 11h30.

### Le sondage pour le changement des horaires d'école

Quand aura-t-il lieu ? Le sondage aura lieu courant novembre 2022, pour permettre un traitement des résultats avant la fin de l'année civile. La mise en application concernera la rentrée 2023. Contrairement à ce qui a été demandé, la formulation ne sera pas une question fermée unique. Il s'agira de plusieurs questions reprenant la trame du sondage de 2018.  
Il semblerait que les ATSEM et animateurs n'aient pas le droit au vote. La question est posée pour les enseignants : la municipalité ne peut se prononcer sur les votants autorisés.  
L'équipe enseignante précise, à l'unanimité, qu'elle souhaite un retour à 4 jours de classe.

### **3) Règlement intérieur**

Aucune modification majeure n'a été apportée.  
Le règlement est voté.

### **4) Sécurité des locaux, exercices d'évacuation, PPMS**

Le PPMS (plan de prévention et de mise en sécurité) est en cours de mise à jour (il n'avait pas été actualisé depuis 2018).

Le PPMS, contient un volet qui prend en compte la menace d'une « intrusion hostile ».  
En plus des exercices de confinement et d'alerte incendie, des cas d'alerte ont été intégrés dans la nouvelle maquette.

- Scénario « s'échapper »
- Scénario « se cacher »

L'école doit effectuer 3 exercices d'évacuation et 3 exercices de PPMS par an.

Un compte rendu de chaque exercice est renseigné sur la plateforme académique.

- Un exercice d'évacuation a eu lieu en septembre le 26/09/2022. Les élèves sont sortis en 3 minutes et 15 secondes. Il est à noter que l'alarme incendie est très difficilement audible dans les dortoirs et la classe de Mme Cuny.
- Lors du 2<sup>ème</sup> exercice incendie, les enseignants seront prévenus, mais pas les enfants. Le dernier exercice incendie prendra place à la fin du temps de sieste, personne n'étant prévenu.

En ce qui concerne l'exercice intrusion, il aura lieu en période 2.

## **5) Aides aux élèves en difficultés : AESH, RASED, APC**

### Le RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)

Il est constitué d'une enseignante spécialisée, Mme Levraut et d'une psychologue scolaire Mme L'Huillier. Une concertation aura lieu à la période 2 pour les GS (la date reste à définir par le RASED), et plus tard dans l'année, pour les PS et MS. Les enseignantes évoquent la scolarité de chaque élève en difficulté.

Ces concertations permettront d'apporter de l'aide à certains enfants, dont le profil n'est pas à besoin particulier, mais plutôt relatif à de la difficulté scolaire ordinaire.

Pour information, le RASED s'occupe plus spécifiquement des élèves de GS, même si les élèves de tous niveaux sont évoqués. Nous venons d'apprendre que le secteur géographique de Mme Levraut s'agrandit : nous bénéficierons naturellement d'un suivi allégé par rapport à ce que nous connaissions jusqu'alors.

Nous saurons au terme des concertations quels enfants seront suivis.

### Les APC

Les activités pédagogiques complémentaires auront lieu :

- Le lundi soir de 15h30 à 16h30 pour Mme Cuny, qui s'occupera des élèves de la classe de Mme Piot (déchargée d'APC) ;
- Les mardis et vendredis midi de 11h45 à 12h05 pour Mme Gounot, qui s'occupera des élèves de MS et GS ;
- Les lundis, mardis et vendredis midi de 11h45 à 12h05 pour M Dumas-Pilhou.
- Les APC commenceront après les congés de la Toussaint. Elles ne sont pas proposées au PS.

### Les AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap)

Il y a un problème de recrutement : c'est un contrat de 24h (temps de classe) avec interdiction de cumuler une autre activité. Il manque quelques dizaines heures d'AESH. Certains enfants sont accueillis uniquement si une AESH est là, pour des raisons de sécurité.

## **6) Projets et sorties**

### Le photographe

La photographie de classe a eu lieu le 12 septembre. Les commandes étaient à réaliser exclusivement par internet.

La nouvelle date sera prise plus tard pour l'an prochain : semaine 42 (du lundi 16 octobre au vendredi 21 octobre 2023, juste avant les congés) – la date sera fixée en fonction du jour de décharge.

Voici la réponse du photographe concernant les trombinoscopes : « les parents pourront aller sur le trombinoscope de leur classe et de leur choix. Et cocheront la case pour l'acheter. Merci je laisse l'école ouverte jusqu'aux vacances. (Dimanche je ferme pour lancer la production.) »

### Les activités vélo

Elles ont eu lieu pour les MS et MS-GS depuis mi septembre. Elles s'arrêteront aux vacances. Elles reprendront après les vacances de Pâques.

### Le projet de la « semaine du goût »

Une sortie a déjà eu lieu dans le cadre de ce projet. Les classes de M Dumas-Pilhou, Mme Bénard et Mme Piot se sont rendues à la Cueillette de Torfou le mercredi 12 octobre 2022, afin de récolter des fruits et des légumes. Le bus a été payé par la Mairie, et les fruits et légumes par la coopérative scolaire.

Nous en profitons pour remercier les parents accompagnateurs.

Des sorties à la médiathèque seront prévues pour l'ensemble des classes.

- Le vendredi 25 novembre de 13h45 à 14h45 pour la classe de Mme Piot ;
- Le vendredi 9 décembre de 13h45 à 14h45 pour celle de Mme Bénard ;
- Le vendredi 16 décembre de 13h45 à 14h45 pour celle de M Dumas-Pilhou.

Nous attendons de nouvelles dates.

Nous aurons de nouveau besoin de parents accompagnateurs.

Le 1<sup>er</sup> décembre de 9h15 à 10h15, M Dumas-Pilhou ira visiter l'exposition « pour vous séduire » à la Crypte. Le transport en bus est prévu par la mairie.

Courant décembre, les enfants assisteront à un spectacle de Noël organisé par la Mairie d'Orsay.

Le vendredi 16 décembre matin, le Père Noël rendra visite aux enfants de l'école.

L'ensemble des classes se retrouveront dans le préau pour chanter des chansons communes et partager un goûter collectif.

Nous sommes toujours en attente d'information concernant la piscine. Nous n'avons pas eu de retour de la part d'Emmanuel PINEAULT – responsable du stade nautique d'Orsay.

Nous aurons besoin, comme chaque année, de parents pour pouvoir accompagner les classes à la piscine et renforcer la surveillance des enfants. Les parents qui le souhaitent doivent passer un agrément leur permettant d'aller dans l'eau, qui aura probablement lieu en janvier.

Les activités sportives sont pour l'heure en suspens car la mairie rencontre un souci d'effectif dû à une difficulté de recrutement. Nous attendons des nouvelles de Yann TILLY – coordinateur animation scolaire et sport-santé.

Notre sortie de fin d'année aura lieu le mardi 13 juin et permettra à l'ensemble des classes de sortir. Nous irons au parc d'aventure « Floreval », qui propose de l'accrobranche, de l'accrospider, un labyrinthe et un espace animalier sur la journée entière. Nous piqueniquerons sur place.

Les services périscolaires nous accompagneront lors de cette sortie, sur la base du volontariat.

Projet « initiative » : tablier ou torchon. Le projet a été bien accueilli par l'équipe enseignante. L'ensemble des enfants feront le projet et ensuite sera proposé aux parents d'acheter ou non

l'objet. A organiser en conseil d'école 2. Comme pour les photos de classe, les parents n'ont pas l'obligation d'acheter le produit. Mme Cuny demande qui organise la récolte de l'argent ? CAPE91 répond que cela peut soit être l'association CAPE91 (aucun bénéfice fait, les articles sont vendus à prix coutant) ou la coopérative. Mme Cuny s'occupe de la coopérative et elle ne souhaite pas gérer cette récolte d'argent, cela peut se faire sur la coopérative uniquement si le paiement se fait par internet et que cela n'engendre pas de travail supplémentaire pour Mme Cuny.

### **7) Coopérative scolaire**

La coopérative a reçu 2500€ de don des parents en début d'année. Les comptes seront représentés après les vacances de la Toussaint.

### **8) Rencontres parents – enseignants**

Les enseignants rencontrent individuellement les parents au mois de février. Les enseignants de PS et MS échangent principalement sur les carnets de suivi des apprentissages, et les GS sur les évaluations de GS qui auront lieu en janvier.

## **• MAIRIE**

### **1) Travaux effectués ou à effectuer**

- Où en est la commande de papier A4 en 80g ? Nous n'en avons plus. Seules quelques ramettes ont été livrées.  
Par ailleurs, la qualité de ce papier en 70g est à revoir, car cela bloque fréquemment la photocopieuse (bourrage de papier).  
➔ Approvisionnement difficile, le papier est en rupture un peu partout.
- Les visiophones ne fonctionnent plus.  
➔ Faire une demande de travaux
- Devant la classe de Mme Gounot, il y a des trous creusés par les enfants. Chaque année, les trous reviennent et les enfants manquent de tomber.
- Alarme incendie : difficilement audible.  
➔ Mme Benichou fait remonter l'information
- Câble wifi dans la cour de récréation, qui pend de plus en plus bas.  
➔ C'est un fil de fibre, en attente de résolution du problème par Orange
- Ronces le long du chemin périscolaire/maternelle : il faudrait les tailler ou, si possible, les arracher.  
➔ Demande faite

- Le lino devant le placard de la classe de M.Dumas-Pilhou n'a toujours pas été changé.  
→ Demande de travaux à faire
- Où en sont les demandes de porte-savon et porte-papier dans les classes.
- Trous, fissures, mur dans la classe M Dumas-Pilhou : FAIT. Il a été difficile de définir le problème soulevé. Il s'agit peut-être d'un endroit du mur où les enfants s'amuse à effriter le mur. Il va falloir identifier ce qui peut être fait.
- Pose d'un muret à côté de la classe de M Dumas-Pilhou, pour faire des plantations.
- Nous aimerions une plus grande poubelle « jaune ».
- Nous aurions besoin de 2 thermomètres.

## QUESTIONS DIVERSES

### Ecole

- **Rencontre parents-enseignant :**

Chaque enseignant est libre de recevoir les parents à sa convenance. Cependant, afin d'assurer une cohérence au sein de l'équipe, nous avons prévu des temps communs : une réunion de rentrée le même jour en septembre, une rencontre individuelle en janvier/février (les enseignants discuteront alors sur la base du carnet de suivi des apprentissages et/ou des évaluations de GS). Les carnets de suivi des apprentissages seront également remis pour consultation en fin d'année scolaire.

- **Point APC, RASED, AVS, AESH :**

A ce jour, nous manquons toujours d'AESH. Ceci est dû à un souci de recrutement.

- **Problème du manque de remplaçants :**

Nous avons toujours des difficultés à obtenir des remplaçants : le nombre de remplaçants sur la circonscription est très limité, et il est d'autant plus difficile d'obtenir des remplaçants pour le mercredi matin. Cependant, depuis le début de l'année, la circonscription a été attentive à nos requêtes.

Nous avons eu plusieurs remplaçants lors de la semaine car certains remplaçants ont un double rôle : décharge de direction/complément de temps partiels certains jours, remplaçant le reste du temps.

Lorsque l'enseignant est absent, nous essayons de prévenir le plus tôt possible par les moyens de communication numérique (mail, Toutemonnée) afin que les parents qui en ont la possibilité

puissent prendre leurs dispositions.

Il n'y a aucune norme quant au nombre d'enfants maximal accueillis par classe en cas d'absence d'enseignant. En revanche, un grand nombre d'enfant dans un espace limité augmente de facto le risque d'accident, et met en péril la qualité des apprentissages proposés. Le brassage n'est aujourd'hui pas un souci.

- **COVID & protocole sanitaire** :

A ce jour, nous sommes en niveau « socle » : il n'y a donc aucun protocole particulier, si ce n'est l'application des gestes barrières, une vigilance accrue.

- **Visites médicales** : Tous les PS n'ont pas été vus l'an passé. Assez peu d'élèves de Mme Gounot et M Dumas-Pilhou ont d'ailleurs été vus.

- **Prêts de livres et médiathèque** :

La remise en place de la médiathèque n'est pas prévue pour l'heure. Cet espace est d'ailleurs partagé avec le centre périscolaire.

- **Piscine et activités sportives** :

Il va falloir repenser les activités sportives scolaires prévues dans le préau, qui est utilisé quotidiennement par le centre de loisirs.

Nous avons prévu les cycles collectifs suivants :

- P1 : parcours collectifs
- P2 : jeux collectifs
- P3 : escalade
- P4 : gymnastique
- P5 : athlétisme.

Lors de la mise en place de gros matériel (cycle « escalade », par exemple), il n'est pas possible de le laisser car cela gêne pour le CLM, et les enseignants ne peuvent pas l'installer chaque matin.

- **Problèmes autour des entrées** :

En ce qui concerne le mercredi midi, cela pose souci de faire sortir tous les enfants par le portail principal, car l'ensemble des classes sortent en même temps : cela fait beaucoup d'enfants à gérer dans un espace qui n'est pas délimité (notamment pour les PS). Nous rappelons néanmoins qu'il est préférable de venir d'abord à l'école maternelle, puis d'aller en élémentaire.

Nous rappelons que le parking couramment appelé « des Compagnons du Rabet » appartient à la parcelle cadastrale BH 152, qui comprend notamment le groupe scolaire Mondétour ainsi que le gymnase de Mondétour. L'emplacement que représente le parking est donc laissé à la libre gestion de la Mairie, propriétaire des établissements scolaires publics et des espaces qui y sont rattachés.

Mme Bénichou rapporte que des parents se plaignent de la sécurité des entrées sur ce parking. Un agent de la police municipale et un agent de la mairie sont venus un matin pour se rendre compte de la situation. D'après le rapport de l'agent de police, il serait très difficile de sécuriser correctement

ces entrées ; de plus l'entrée du fond pose un problème au niveau Vigipirate. Les enseignants sont attachés à ces entrées. Mme Bénichou explique que M. Le Maire préfère trouver un compromis avec les enseignants que de fermer d'autorité ces entrées.

Les enseignants se proposent de poser eux même des barrières à l'entrée de ce parking vers 8h15 et de les retirer vers 8h35 afin de condamner ce parking pendant les entrées des enfants.

Mme Bénichou n'a pas répondu clairement à cette proposition mais elle précise que l'entrée du fond (classe de Sylvie) pose de toute façon problème à cause de vigipirate.

Ainsi il a été décidé qu'à partir du 7 novembre, la classe de Sylvie rentrera au même endroit que la classe de Cécile (côté périscolaire)

De plus il est possible d'utiliser le SAS pour les classes de Louise et Sarah pour faire patienter les parents, même les jours de vélos ; les parents sont invités à patienter dans le SAS et non devant le portillon.

- **Photographie de classe :**

Le tarif des photographies et objets est décidé par le photographe. Le trombinoscope n'est pas inclus dans la pochette. Nous avons demandé au photographe.

- **Les lutins de Mondétour :**

Il est tout à fait possible de stocker des jouets/livres dans le cadre du projet des lutins de Mondétour. CAPE91 indique que cela aura lieu la semaine du 5 décembre.

## Mairie

- **Remerciements** pour avoir réparé le bois cassé autour d'un tilleul entre les deux portails, pour avoir enlevé le toboggan non utilisable, pour avoir retiré quelques brises-vues dans le virage autour de la crèche et pour l'achat de l'ENI (écran numérique interactif) dans la classe de Mme Bénard
- **Marquages au sol de la cour de récréation** (escargot, marelle, espace ballon, circuit vélo).

Les marquages devraient être réalisés lors des vacances de la Toussaint.

- **Elimination du banc de terre** (le long du grillage dans la cour). Où en est-on ?

*Rappels : La première demande date de 2017-2018. Lors du 3e conseil d'école de 2020/2021, il avait été prévu d'éliminer cette terre au 1er trimestre 2021, par le plaquage de rouleaux de gazons, plus dense, afin d'éviter la boue et la porosité. Cela avait été voté en avril 2021. Lors du dernier conseil d'école, M. Faré avait dit que le responsable Jardins de la mairie devait convenir d'un rendez-vous avec Mme Piot.*

- Problème avec **câble téléphonique orange** (côté compagnons du rabot) : où en est-on ?

Le câble a été coupé depuis au moins une dizaine de jour. Il n'est pas sûr que ça soit une intervention d'Orange mais il n'y a donc plus de câble enroulé autour d'un poteau.

- Problème du **fil** (vraisemblablement téléphonique) mal accroché qui pend le long du **bâtiment périscolaire**, côté cour. Une intervention est-elle prévue pour fixer correctement

ce fil ? Une demande d'intervention est en cours auprès d'Orange.

- **Gouttière percée** : La gouttière qui fait tout le long du bâtiment depuis l'entrée du périscolaire jusqu'à la porte de l'école côté pré est percée. Est-il possible de la réparer ou de la remplacer ? Mme Benichou se renseigne et demande à Mme Piot de remplir une fiche de travaux.
- **Périscolaire** : y-a-t-il assez d'animateurs, à ce jour ? ? Il manque 1 animateur le midi, 1 animateur le soir ainsi qu'un animateur pour remplacer Guillaume. Aucun CV reçu car les formations au BAFA ont été suspendues pendant le Covid. La mairie propose d'offrir le BAFA aux volontaires.
- **Intervenants municipaux sports** : Y-aura-t-il des intervenants municipaux pour le sport en maternelle ? Pas de réponse de la part de la Mairie.
- **Tableau dans la classe de Mme Bénard** : Suite à l'installation de l'ENI (écran numérique interactif), le tableau classique a été retiré. Mme Bénard nous a dit lors de la réunion de rentrée qu'elle avait demandée à ce qu'il soit réinstallé à côté de l'ENI car cela reste complémentaire. Est-ce fait ? Oui, par le gardien.
- **Vidéoprojecteur/TNI/ENI** : Mme Piot avait demandé lors du dernier conseil d'école à avoir dans sa classe un vidéoprojecteur ou TNI (tableau numérique interactif) ou ENI (écran numérique interactif). A quel moment de l'année cela sera voté au budget ? Quand sera-t-il ensuite installé ? Mme Piot doit faire une nouvelle demande.

**Capteurs de CO<sub>2</sub> et qualité de l'air** : Les capteurs de CO<sub>2</sub> installés dans la classe suite au Covid ont montré que les seuils limites de CO<sub>2</sub> étaient atteints très rapidement dans les classes. L'aération très régulière en hiver est un peu problématique, surtout avec des maternelles. Des installations/travaux sont-ils prévus pour améliorer la qualité de l'air dans les classes ?

Les enseignants expliquent qu'il y a notamment un problème dans les dortoirs. Dans le dortoir de la classe de Sylvie, il n'y a pas d'ouverture donc pas possibilité d'aérer et que la VMC ne fonctionne pas. Mme Bénichou prend note du problème de VMC et demande à Mme Piot de faire une demande de travaux pour faire vérifier la VMC.

Quant au chauffage il sera mis en route au retour des vacances.

- **Remise en service de la bibliothèque** : Lors du dernier conseil d'école, M. Farré avait dit qu'il fallait un nouvel ordinateur avec logiciel pour relancer la bibliothèque. Un nouvel ordinateur a-t-il été (ou sera-t-il) acheté ? Il faudra transmettre la demande pour le budget 2023.
- **Ouverture d'une éventuelle 6<sup>e</sup> classe** : Les grandes sections sont à plus de 24 élèves par classes. Or d'après les engagements de M. Macron, cela ne devait plus être le cas à partir de 2022, même hors zone d'éducation prioritaire. Les associations de parents d'élèves ont envoyé courant septembre un courrier au rectorat pour demander l'ouverture d'une 6<sup>e</sup> classe. Des locaux sont-ils disponibles pour ouvrir une 6<sup>e</sup> classe ? 6<sup>e</sup> classe impliquera-t-il une 6<sup>e</sup> ATSEM ? Oui, les classes situées à l'étage (à la place d'une salle du périscolaire ou de la bibliothèque). Une ATSEM sera prévue.
- **Départs en retraite d'ATSEM** :  
Quelqu'un a-t-il été recruté pour remplacer Claudine Charpentier (ATSEM) qui est parti à la retraite le 6 octobre ? Sinon, l'ATSEM placée dans la 6<sup>e</sup> classe de l'école du centre peut-elle être affectée à Mondétour puisque c'est dans cette école que les effectifs sont les plus chargés ?

La mairie ne souhaite pas déplacer l'ATSEM du centre éviter un problème de continuité. Des candidatures ont été reçues, les entretiens ont commencé, il devrait y avoir quelqu'un après les vacances.

Nous avons entendu dire que Colette (ATSEM de la classe de Cécile Gounot) allait partir à la retraite le 1<sup>e</sup> avril 2023, qu'elle souhaitait finir l'année scolaire mais qu'elle avait essuyé un refus. Peut-on avoir des éléments d'explications ? La mairie est favorable que Colette reste jusqu'à la fin de l'année scolaire mais elle précise que les congés non posés ne seront pas payés.

- **Problème de sécurité autour de certaines entrées** : Est-ce des recrutements sont prévus pour sécuriser les passages piéton le matin en face de l'école, comme les autres années ?  
Peut-on faire le point sur les aménagements prévus autour des entrées des compagnons du rabet ? Si ces entrées ont vocation à être pérennisées, y aura-t-il automatiquement un audit de sécurité ?  
Voir réponse dans un paragraphe de la partie ECOLE
- **Concertations autour des rythmes scolaires** : Vous aviez annoncé lors du dernier conseil d'école que 2 ou 3 concertations sur les rythmes scolaires été prévus à l'automne, qu'ensuite il y aurait une consultation citoyenne puis un vote en conseil municipal. Les dates sont-elles fixées ? Qui sera convié aux réunions de concertation ? En quoi vont consister les réunions de concertation ? Quand et comment sera organisée la consultation citoyenne ?

Les concertations préalables n'auront pas lieu vu les délais. La consultation citoyenne aura lieu a priori à partir du 14 novembre il y aura 4 questions fermées (contre 11 au précédent sondage). Le vote se fera par internet via une plateforme. Le dépouillement doit avoir lieu avant le 12 décembre (date du conseil municipal) pour transmission à l'inspection début janvier. Une communication sera faite par le biais d'Orsay magazine. Les parents seuls voteront pas les enseignants.

- CAPE91 demande où en sont les autorisations pour installer une boîte à livres dans l'école.  
Pas de retour
- Les enfants peuvent-ils reprendre leurs **doudous** le week-end pour qu'ils soit lavés ? Cécile répond que les doudous sont donnés avant chaque vacances et que si les doudous sont récupérés certains soirs, il y a un risque important pour que l'enfant se retrouve sans doudou le lendemain ce qui engendre des pleurs au moment de la sieste.
- L'école remercie les parents pour leur implication à la semaine du goût et pour le goûter chez Cécile.

Rédigé par la FCPE  
Validé par Mme Piot

<b>Jeudi 20 octobre 2022 à 17h30</b>		
<b>Fait à : Orsay,</b>	<i>Le secrétaire de séance (Nom, prénom et signature)</i>	<i>Le président du conseil d'école (Nom, prénom et signature)</i> <b>Piot Louise, LP</b>
<b>Le : 20.10.2022</b>		

### **Rôles et attributions du conseil d'école**

#### **Membres de droit**

Le conseil d'école est composé :

- du directeur de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- du maire,
- d'un conseiller municipal ou du président de l'intercommunalité,
- des [représentants élus des parents d'élèves](#) (autant de représentants que l'école comporte de classes),
- et du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

L'ensemble de ces membres a le droit de vote.

#### **Membres supplémentaires**

Certaines personnes peuvent assister au conseil lorsque des sujets inscrits à l'ordre du jour les concernent. Ils n'ont pas le droit de vote.

Il s'agit notamment :

- des personnes chargées d'activités sportives et culturelles,
- des personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique,
- de l'équipe médicale scolaire,
- des assistantes sociales,
- des ATSEM,
- des suppléants des représentants d'élèves.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription peut également y assister.

Le directeur peut, après consultation des membres du Conseil d'école, inviter toute personne susceptible d'apporter un éclairage sur un point particulier de l'ordre du jour

Les parents d'élèves suppléants peuvent assister aux réunions du Conseil d'école, sans participer aux débats ni aux votes, sauf s'ils siègent en remplacement d'un parent d'élève titulaire. Dans ce cas, ils jouissent des pleins droits du parent titulaire qu'ils remplacent

### **Durée du mandat**

Les membres du conseil d'école siègent pendant une année jusqu'à leur renouvellement.

### **Fonctionnement**

Le conseil se réunit au moins 1 fois par trimestre, et obligatoirement dans le mois qui suit l'élection des représentants des parents d'élèves.

L'ordre du jour est adressé aux membres du conseil au moins 8 jours avant les réunions du conseil.

Après le conseil, le directeur de l'école affiche le procès-verbal dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

### **Attributions**

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école à partir du règlement type départemental.

Il participe à l'élaboration et adopte le [projet d'école](#).

Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école, notamment :

- les actions pédagogiques et éducatives,
- l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- les conditions d'intégration des enfants handicapés,
- les activités périscolaires,
- la restauration scolaire,
- l'hygiène scolaire,
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire,
- le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

Il définit le calendrier des rencontres entre les enseignants et les parents d'élèves.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école transmet aux membres du conseil d'école un bilan, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Le conseil d'école peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire au Dasen, après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale. Si le projet d'organisation du temps scolaire proposé par le conseil d'école est différent de celui du maire, l'inspecteur de l'éducation nationale met en place une concertation qui doit permettre de rapprocher les deux projets. Au final, c'est le Dasen qui choisit l'organisation du temps scolaire des écoles concernées.

## **Règlement du CE**

**Le règlement reprend les indications ci-dessus : membres, mandat, fonctionnement, attributions.**

+

### **A noter**

Les membres du Conseil d'école ainsi que les personnes invitées, sont liés par une obligation de réserve absolue quant aux points évoqués mettant nommément en cause un élève, une famille ou toute autre personne.

### **Ordre du jour/invitations :**

Le directeur arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil. Ensuite, il adresse les convocations et l'ordre du jour officiel au moins 8 jours avant la date de chaque réunion aux membres du conseil.

Les membres du Conseil d'Ecole devront adresser au directeur quinze jours au moins avant la date de réunion du Conseil d'Ecole, les questions qu'ils souhaitent voir mises à l'ordre du jour

+

### **Prises de parole**

Le directeur de l'école préside la séance et veille à l'équilibre des temps de parole

+

### **Délibérations**

Sur les questions qui doivent être votées, le vote à main levée est le mode de suffrage courant.

### **Ajustements:**

A titre exceptionnel, le vote à bulletin secret peut être requis à la demande de l'un des membres

Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

Participent aux votent avec une voix par personne (Article D411-1 Modifié par DÉCRET n°2015-652 du 10 juin 2015 - art. 8)

1°) Le directeur de l'école ;

2°) Les deux élus de la municipalité ;

3°) Les enseignants de l'école et les enseignants remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil;

4°) Le membre du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;

5°) Les représentants des parents d'élèves élus, titulaires ou suppléants remplaçant des titulaires, en nombre égal ou inférieur à celui des classes de l'école.

6°) Le délégué départemental de l'éducation nationale.

Les suppléants des représentants des parents d'élèves qui assistent aux séances du conseil sans remplacer un titulaire ne peuvent voter.

Le vote par procuration n'est pas accepté.

Aucun quorum n'est fixé = Nombre de membres présents exigé dans une assemblée délibérante pour que le vote soit valable. / Nombre de votants nécessaire pour qu'une élection soit valable.

Rédaction et diffusion du procès-verbal

Afin d'établir le procès-verbal du conseil d'école, le président sollicite ou choisit un secrétaire de séance.

Dans les quinze jours suivant le conseil, le président et le secrétaire établissent et signent le procès-verbal.

Le procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école.

Il est affiché dans un lieu consultable par tous les parents

Le procès-verbal évoqué ci-dessus sera soumis à l'approbation définitive du Conseil d'École lors de sa séance suivante. Les corrections, ajouts éventuels seront annexées au procès-verbal de la dite-séance.

Ajustements: Il peut être communiqué, à titre d'information, aux représentants des parents d'élèves. Exemplaires adressés à l'Inspecteur de l'Education National, au Maire.

Le présent règlement peut être modifié à la condition de l'accord d'au moins les 2/3 de ses membres présents lors de la délibération.

Le présent règlement a été lu et adopté lors du Conseil d'Ecole du jeudi 20 octobre 2022.